

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2987

30 octobre 2015

SOMMAIRE

APERAM Sourcing S.C.A.	143358	Premacure AB	143348
Argon Pik S.à r.l.	143366	Prolifa	143355
BLParticipations S.A.	143375	PWAccounting S.à r.l.	143355
BMO Real Estate Partners S.à r.l.	143376	Qiubits s.à r.l.	143356
Captiva Capital II S.à r.l.	143376	Quest Investissement S.à r.l.	143356
Déierebuttek S.à r.l.	143376	Real Equity SA	143358
Delta Lloyd L	143376	Real Equity SA	143359
E.E. Energy Engineering S.A.	143334	Reali S.à r.l.	143359
Foodline Management Services S.A.	143354	Regency Bidco S.A.	143357
Foodline SPF S.A.	143355	Retouches Manu S.à r.l.	143359
Holding Financière de Mühlenbach S.A.	143357	Rod 1 SA	143360
Identitag Secondary Opportunities S.à r.l.	143358	Rod 2 SA	143361
K Manco 2 S.A.	143374	Rod 3 SA	143363
Le Gourmand Luxembourg S.à r.l.	143360	Rod 4 SA	143364
Lux Frais S.A.	143333	Royer Brands International S.à r.l.	143357
Mercury Properties S.A.	143376	RPeV Luxembourg Parent S.à r.l.	143366
Norman International Assets S.A.	143330	RPeV Luxembourg S.à r.l.	143366
Oaktree Capital Management Fund (Europe)	143334	Running Holding S.A.	143367
Oaktree Management S.A. SPF	143335	Running Holding S.A.	143367
OCM Njord Holdings S.à r.l.	143335	Russian Construction S.à r.l.	143358
Odebrecht Latin Finance S.à r.l.	143375	Salisbury Hill S.à r.l.	143369
Oeko-Service Luxembourg (O.S.L.) S.A.	143335	Salsa Finance S.à r.l.	143372
Oritum Sàr.l.	143336	Saltri II LuxCo S.à r.l.	143371
Ostrea Holdings Company S.à r.l.	143334	Satimood S.à r.l.	143374
Oxygen Investment S.à r.l.	143334	Scène Café S.à r.l.	143374
Para Mies R.E. S.à r.l.	143335	S.C.I. Mongre	143367
Perform Holding S.à r.l.	143336	Shire Luxembourg Intellectual Property No.2 S.à r.l.	143375
Phoenix Investment S.à r.l.	143347	Shire Luxembourg Intellectual Property S.à r.l.	143375
Pintoni Corporation S.A.	143350	Société technique routière Luxembourg S.à r.l.	143367
Plan76	143354	Sphere Time	143348
Plug & Play S. à r.l.	143354	Xchanging Finance S.à r.l.	143363
Porto Brickell S.à r.l.	143348		
Portolani S.A.	143354		
Prater S.à r.l.	143348		

Norman International Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 199.897.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «NORMAN INTERNATIONAL ASSETS LIMITED», avec siège social à Akara Bldg, 24 rue De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, le 7 novembre 2006 (BVI Company Number 1061775) (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Michèle Hansen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Michèle Hansen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de la décision de transfert du siège social de la société vers le Luxembourg pour y fixer son nouveau siège;

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise.

3. Augmentation du capital pour le porter à EUR 50.000.- par incorporation des réserves.

4. Modification de la dénomination en NORMAN INTERNATIONAL ASSETS S.A. et refonte des statuts pour les mettre en accord avec ce qui précède et avec la loi sur les sociétés commerciales luxembourgeoises;

5. Nomination de trois administrateurs.

6. Nomination d'un commissaire aux comptes.

7. Divers

IV.- Qu'une résolution du conseil d'administration de la société décidant du transfert du siège social à Luxembourg a été soumise à l'Assemblée et restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société des Iles Vierges Britanniques à L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 40, boulevard Joseph II et par conséquent réitère et ratifie, dans la mesure nécessaire, les résolutions prises aux Iles Vierges Britanniques décidant notamment de transférer le siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Ledit transfert n'opère pas la dissolution ou la discontinuité de la personnalité juridique de la société; mais la Société continuera ses activités sans perdre sa personnalité juridique sous les dispositions de la loi luxembourgeoise.

Seconde résolution

L'assemblée déclare que dorénavant la Société est régie par la loi luxembourgeoise, à l'exclusion de toute autre loi. L'assemblée décide en plus d'adopter la forme luxembourgeoise d'une société anonyme.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 39.132,82 (trente-neuf mille cent trente-deux euros quatre-vingt-deux centimes) à 50.000 EUR (cinquante mille euros) par incorporation des réserves de la Société à concurrence d'un montant de EUR 10.867,18 (dix mille huit cent soixante-sept euros dix-huit centimes).

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves par une situation de la Société au 30 juin 2015, ci-annexée, ainsi que par le rapport du réviseur d'entreprises ci-après mentionné.

Le capital social est ainsi fixé à 50.000.- EUR (cinquante mille EUR) représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, détenues par l'actionnaire unique.

Rapport du réviseur d'entreprises

Il résulte d'un rapport établi en date du 3 septembre 2015 par AUDITEURS ASSOCIES, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 32, Boulevard Joseph II, que l'actif net de la Société est au moins égal au montant de son capital à savoir 50.000 EUR (cinquante mille euros).

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports, constitués d'actifs et passifs transférés à Luxembourg, ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en NORMAN INTERNATIONAL ASSETS S.A.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'adopter les statuts ci-après et de continuer tous contrats et activités de la Société:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «NORMAN INTERNATIONAL ASSETS S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à 50.000.- EUR (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mardi du mois de juin à 14h30 au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera à Luxembourg ce jour et se terminera le 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1966.

b) Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Luxembourg, le 29 septembre 1962.

c) Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Esch/Alzette, le 31 octobre 1957.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer FIDUCIAIRE DE Luxembourg S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, M. HANSEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28742. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153019/169.

(150167711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Lux Frais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 67.383.

L'an deux mille quinze, le trente-et-un août.

Par-devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

PPF Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 4, rue Pierre Grégoire, L-4702 Pétange et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.390,

ci-après représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 25 août 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La partie comparante, préqualifiée, représentée comme ci-dessus est l'actionnaire unique de LUX FRAIS S.A., une société anonyme ayant son siège social à Z.A.R.E. Ouest, L-4380 Ehlerange/Sanem et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.383 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline HANSEN-PEFFER, alors de résidence à Capellen, en date du 29 avril 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 182 du 22 juillet 1983. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 8 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1575 du 18 juin 2014.

II.- Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent neuf mille neuf cent vingt-et-un euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 2.509.921,94) représenté par cent et un mille deux cent cinquante (101.250) actions sans désignation de valeur nominale

III.- L'actionnaire unique préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'exercice social de la Société pour le faire courir du 1^{er} octobre au 30 septembre de chaque année, excepté pour l'exercice social en cours, lequel débute au 1^{er} janvier 2015 et se termine au 30 septembre 2015.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide par conséquent de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 20 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 20.** L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, qui est connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire avec nous, le notaire, a signé le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015154093/47.

(150169235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Ostrea Holdings Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 179.681.

—
EXTRAIT

Suite au changement de siège social de l'actionnaire unique de la Société Ostrea Holdings Company (Jersey) Limited, il convient de modifier l'adresse du siège social de ce dernier comme suit:

- 2nd Floor, Windward House, La Route de la Liberation, St Helier, JE2 3 BQ, Jersey, St Helier.

Référence de publication: 2015153024/11.

(150167908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Oxygen Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.942.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153025/9.

(150167715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Oaktree Capital Management Fund (Europe), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.929.

—
Monsieur Brian D. Beck a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec date effective le 27 Août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Septembre 2015.

Pour Oaktree Capital Management Fund (Europe)

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015153026/13.

(150167627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

E.E. Energy Engineering S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.807.

—
CF Corporate Services

Société Anonyme

2 avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165 872

A décidé de dénoncer le siège social avec effet au 14 septembre 2015 de la société

E.E. ENERGY ENGINEERING S.A.

Société anonyme

2, Avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127 807

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

CF Corporate Services

Société Anonyme

Le domiciliataire

Référence de publication: 2015153389/21.

(150168420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Oaktree Management S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 182.096.

Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 février 2015 au siège social de la Société

Résolutions

Après vérification des critères d'éligibilité, le conseil d'administration décide de nommer comme dépositaire de toutes ses actions au porteur présentes ou futures Monsieur Benoît Savary, expert-comptable, qui accepte, sis au 209 route de Longwy à L-1941 Luxembourg.

Référence de publication: 2015153027/12.

(150167572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

OCM Njord Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.981,87.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.516.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153028/10.

(150167782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Oeko-Service Luxembourg (O.S.L.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 34.560.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 7. September 2015

G.S.L. Révision S.à r.l., mit Sitz in L-4281 Esch-sur-Alzette, rue Portland 7, RCS B156640 wird zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft ernannt und ersetzt hiermit den bisherigen Wirtschaftsprüfer FIDEWA Audit S.A.

Das erteilte Mandat wird bei der im Jahre 2017 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche über die Konten des Jahres 2016 entscheidet, enden.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015153029/15.

(150168107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Para Mies R.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 188.282.

- GAI S.à r.l. devient à la suite d'une modification de la forme juridique, une société coopérative organisée comme une S.A.

La dénomination de la société sera:

GAI

Société coopérative organisée comme une S.A.

- Monsieur Michael WOLFSON, gérant, né le 23 janvier 1971 à Toronto (Canada) a changé son adresse privée qui sera dorénavant en Suisse à 1208 Genève au 18 Clos Mallet-du-Pan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Pour PARA MIES RE S.à r.l.

Référence de publication: 2015153047/17.

(150167923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Oritum Sàr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 130.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153032/9.

(150167718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Perform Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.338.

In the year two thousand fifteen, on the seventh day of the month of September.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

the extraordinary general meeting of the members of the company Perform Holding S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company"), a limited liability company having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 166338, incorporated on 7 March 2006 under the Portuguese law, having adopted the Luxembourg nationality on 29 December 2011 pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 619 of 8 March 2012, which by-laws have been amended for the last time pursuant to the same deed.

The meeting is opened under the chairmanship of Mr Umberto CERASI, "licencié en droit", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Suet Sum WONG, lawyer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Gentiane PREAUX, employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The present meeting has the following

Agenda:

- 1) Removal of the English version of the by-laws.
- 2) Presentation of the draft terms of demerger of the Company published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1966 of 4 August 2015.
- 3) Presentation and approval of the operations occurred between the day of the publication of the draft terms of demerger and the current general meeting.
- 4) Waiver of the report foreseen by article 293 of the law on commercial companies and of the examination and report foreseen by article 294 in accordance with article 296 of the same law.
- 5) Statement of the execution of the obligations resulting from article 295 of the law on commercial companies.
- 6) Approval of the draft terms of demerger and its eventual amendments, decision to realize the demerger by creation and incorporation of two new companies receiving contributions, approval of their by-laws as published, the value of the contributions made to the new companies being declared by the sole manager of the Company.
- 7) Appointment of the social organs of the companies receiving contributions and discharge to be granted to the social organs of the Company.
- 8) Statement of the realization of the demerger as at the date of the general meeting approving the demerger without prejudice to the provisions of article 302 of the law on commercial companies relative to the effects of the demerger towards third parties.

9) Determination of the place of conservation of the social documents of the Company during the legal period.

II.- The represented members, the proxies of the represented members and the number of their corporate units are shown on an attendance list; this list, signed “ne varietur” by the proxies of the represented members, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented members after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III.- The present meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to the members on 19 August 2015.

IV.- The whole share capital of the Company being represented, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on all items of its agenda.

The chairman then declares and requests the notary to state that:

1. The draft terms of demerger drawn up on 23 July 2015 by the sole manager has been published in the Mémorial C number 1966 of 4 August 2015, as it appears from the extract shown to the meeting.

2. In accordance with articles 9, 290 and 307 of the law on commercial companies as amended (hereinafter referred to as the “Law”), the draft terms of demerger have been published at least one month before the date of the present meeting convened to decide on the draft terms of demerger.

3. The members have waived to the report referred to in article 293 of the Law as well as the examination and special report referred to in article 294 of the Law, in accordance with article 296 of the Law.

4. The draft terms of demerger, the balance sheet as at 23 July 2015, the annual accounts and the annual reports for the three last financial years of the Company have been deposited during the legal period at the registered office at the disposal of the members. An attestation certifying the deposit will remain annexed to the present deed.

After the foregoing has been approved by the meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decided not to suppress the English version of the by-laws of the Company. Thus, the by-laws of the two new companies to be incorporated by demerger of the Company (hereinafter referred to as the “recipient companies”) will also be worded in English followed by a French translation, the English version being prevailing.

Second resolution

The meeting takes notice of the draft terms of demerger of the Company by incorporation of two new Luxembourg limited liability companies, under which the demerger is realised by transfer, following the dissolution of the Company without liquidation, of all of its assets and liabilities, without exception nor reserve, to the two recipient companies. These draft terms of demerger, drawn up by the sole manager on 23 July 2015, has been published in its entirety in the Mémorial C as stated above, in accordance with article 307 of the Law.

Third resolution

The meeting takes notice of and approves the transactions occurred between the date of publication of the draft terms of demerger and the present meeting, namely the cashing of the reimbursement of the whole loan to affiliated undertakings and the reimbursement of the whole payables towards members.

The meeting decides subsequently that the assets and liabilities will henceforth be distributed as follows:

The company Perform Holding One S.à r.l. will have the following assets and liabilities and the following opening balance sheet (in Euros):

ASSETS		LIABILITIES	
Shares in affiliated undertakings	1,022.50	Subscribed capital	12,500.00
Receivables within one year	28,350.19	Provisions for taxations	3,339.40
		Payables towards third parties within a year	13,533.29
Total	<u>29,372.69</u>	Total	<u>29,372.69</u>

The company Perform Holding Two S.à r.l. will have the following assets and liabilities and the following opening balance sheet (in Euros):

ASSETS		LIABILITIES	
Shares in affiliated undertakings	1,022.50	Subscribed capital	12,500.00
Receivables within one year	28,350.19	Provisions for taxations	3,339.40
		Payables towards third parties within one year	13,533.29
Total	<u>29,372.69</u>	Total	<u>29,372.69</u>

Fourth resolution

The meeting declares having waived to the report as provided by article 293 of the Law as well as the examination and special report as provided by article 294 of the Law, in accordance with article 296 of the Law.

Fifth resolution

The meeting states that it has been complied by the Company with the obligations resulting from article 295 of the Law.

Sixième résolution

The meeting approves, in accordance with 307 (3) of the Law, the drafts terms of demerger, as published in the Mémorial C as stated above, in all its provisions and in its entirety, excepted point h) relating to the distribution of the Company's assets and liabilities which will be made according to the third resolution of the present deed.

The meeting decides to realise the demerger of the Company by incorporation of two recipient companies in accordance with the draft terms of demerger approved as stated above, and to approve the by-laws of the two recipient companies as published.

According to the approved draft terms of demerger, each member of the Company will become the sole member of one of the two newly incorporated companies, so that the distribution of the corporate units of the recipient companies will be made as follows:

- the member ROTHKO INTERNATIONAL S.A. (hereinafter referred to as "ROTHKO"), with registered office in the Republic of Panama, East 54th Street, Mossfon Building, 2nd Floor, 0832-0886 Panama, registered under number 617208, will receive all the 100 (one hundred) new corporate units representing the capital of the company Perform Holding One S.à r.l. in exchange of the only corporate unit of the Company held by it,

- the member KIMBA INVESTMENT HOLDINGS LIMITED (hereinafter referred to as "KIMBA"), with registered office in the British Virgin Islands, Sir Francis Drake Highway, Quastisky Building, VG 1110 Road Town, registered under number 1033860, will receive all the 100 (one hundred) new corporate units representing the capital of the company Perform Holding Two S.à r.l. in exchange of the only corporate unit of the Company held by it.

As a consequence of the above resolutions, the meeting decides, as an element of the demerger, the incorporation of two new companies, and requests the undersigned notary to authenticate their by-laws which will be read as follows:

1) Perform Holding One S.à r.l.

Limited liability company

Share capital: EUR 12,500.-

Registered office: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Art. 1. A limited liability company is hereby formed between the contracting parties that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is Perform Holding One S.à r.l..

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euros) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the individual signature of a manager or by the individual signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

Art. 15. The business year begins on first January and ends on thirty-first December of each year.

Art. 16. Every year on thirty-first December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.”

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2015.

The first annual accounts will be drawn up in 2016.

The first managers will be appointed by the sole member pursuant to a resolution adopted immediately after the incorporation of Perform Holding One S.à r.l. as a consequence of the approval of the demerger.

Payment

The subscribed capital of the company Perform Holding One S.à r.l. amounting to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), as it appears in article 5 of the above mentioned by-laws, has been entirely paid up according to the draft terms of demerger by transfer to the company of the assets and liabilities of the Company, pursuant to the distribution decided in the third resolution of the present deed.

The value of such transfer is subject to a declaration of the sole manager of the Company signed on 7 September 2015, which shall remain attached to the present deed.

2) Perform Holding Two S.à r.l.

Limited liability company

Share capital: EUR 12,500.-

Registered office: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

“ **Art. 1.** A limited liability company is hereby formed between the contracting parties that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is Perform Holding Two S.à r.l..

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euros) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the individual signature of a manager or by the individual signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

Art. 15. The business year begins on first January and ends on thirty-first December of each year.

Art. 16. Every year on thirty-first December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.”

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2015.

The first annual accounts will be drawn up in 2016.

The first managers will be appointed by the sole member pursuant to a resolution adopted immediately after the incorporation of Perform Holding Two S.à r.l. as a consequence of the approval of the demerger.

Payment

The subscribed capital of the company Perform Holding Two S.à r.l. amounting to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), as it appears in article 5 of the above mentioned by-laws, has been entirely paid up according to the draft terms of demerger by transfer to the company of the assets and liabilities of the Company, pursuant to the distribution decided in the third resolution of the present deed.

The value of such transfer is certified in the declaration of the sole manager of the Company signed on 7 September 2015, which shall remain attached to the present deed as described here above.

Seventh resolution

Discharge is granted to the sole manager of the Company for the execution of his mandate.

Eighth resolution

The meeting states as a consequence of the above adopted resolutions that the Company is dissolved without liquidation pursuant to the demerger, all the assets and liabilities of the Company without exception nor reserve have been transferred universally to the two recipient companies, the member ROTHKO of the Company has become sole member of the recipient company Perform Holding One S.à r.l. and the member KIMBA of the Company has become sole member of the recipient company Perform Holding Two S.à r.l..

The social documents of the Company will be deposited and kept during the legal period at the registered office of the newly incorporated company, Perform Holding One S.à r.l., at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting states that the transactions of demerger shall be considered, accounting- and tax-wise, as accomplished on 23 July 2015 for the account of the recipient companies, whereas of a legal point of view, the demerger is realised with effect at the date of the present deed, without prejudice of the provisions of article 302 of the Law regarding the effects of the demerger towards third parties.

Resolutions of the sole members of the new companies:

A. Perform Holding One S.à r.l.:

The sole member of the company Perform Holding One S.à r.l. incorporated as stated above, passes the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at one.
- 2) Is appointed as sole manager for an undetermined period Mr Reno Maurizio TONELLI, “licencié en sciences politiques”, born on 12 January 1955 in Cesena (Forli), Italy, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- 3) The registered office is fixed at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

B. Perform Holding Two S.à r.l.:

The sole member of the company Perform Holding Two S.à r.l. incorporated as stated above, passes the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at one.
- 2) Is appointed as sole manager for an undetermined period Mr Reno Maurizio TONELLI, “licencié en sciences politiques”, born on 12 January 1955 in Cesena (Forli), Italy, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- 3) The registered office is fixed at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon adjourned.

Declarations

The undersigned notary certifies, in accordance with the provisions of article 300 of the Law, the existence and the validity of the deeds and formalities accomplished by the Company and of the draft terms of demerger.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Costs

The approximate expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the new companies as a result of the present deed as a result of their incorporation are estimated at EUR 1,300.- for the company Perform Holding One S.à r.l. and at EUR 1,300.- for the company Perform Holding Two S.à r.l.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The present deed having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept septembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de Perform Holding S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 166338, constituée en date du 7 mars 2006 sous le droit portugais, ayant adopté la nationalité luxembourgeoise en date du 29 décembre 2011 suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 619 du 8 mars 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant le même acte.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Suppression de la version anglaise des statuts.
- 2) Présentation du projet de scission de la Société publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1966 du 4 août 2015.
- 3) Présentation et approbation des opérations intervenues entre le jour de la publication du projet de scission et de la présente assemblée générale.
- 4) Renonciation au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'examen et au rapport prévus par l'article 294 en vertu de l'article 296 de la même loi.
- 5) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 295 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 6) Approbation du projet de scission et ses éventuelles modifications, décision de réaliser la scission par création et constitution de deux nouvelles sociétés bénéficiaires, approbation de leur statuts tels que publiés, la valeur des apports faits aux sociétés bénéficiaires étant déclarée par le gérant unique de la Société.
- 7) Nomination des organes sociaux des sociétés bénéficiaires résultant de la scission et décharge aux organes de la Société.
- 8) Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée approuvant la scission sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
- 9) Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la Société pendant le délai légal.

II.- Que les associés représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour, adressées aux associés en date du 19 août 2015.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le président expose ensuite et requiert le notaire d'acter que:

1. Le projet de scission établi le 23 juillet 2015 par le gérant unique a été publié au Mémorial C numéro 1966 du 4 août 2015, ainsi qu'il résulte de l'extrait présenté à l'assemblée.

2. Conformément aux articles 9, 290 et 307 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), le projet de scission a été publié un mois au moins avant la date de la présente réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de scission.

3. Les associés ont renoncé au rapport visé à l'article 293 de la Loi ainsi qu'à l'examen et au rapport spécial visés par l'article 294 de la Loi, conformément à l'article 296 de la Loi.

4. Le projet de scission, la situation financière au 23 juillet 2015, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices de la Société ont été déposés pendant le délai légal au siège social de la société à la disposition des actionnaires. Une attestation certifiant leur dépôt restera annexée aux présentes.

Ces faits reconnus exacts et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de ne pas supprimer la version anglaise des statuts de la Société. Ainsi, les statuts des deux nouvelles sociétés qui seront constituées par scission de la Société (ci-après les «sociétés bénéficiaires») seront également rédigés en langue anglaise suivie d'une traduction française, la version anglaise prévalant.

Deuxième résolution

L'assemblée prend connaissance du projet de scission de la Société par la constitution de deux nouvelles sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, aux termes duquel la scission s'opère par le transfert, suite à la dissolution de la Société sans liquidation de l'universalité de son patrimoine, sans exception ni réserve aux deux sociétés bénéficiaires. Ce projet de scission, arrêté par le gérant unique le 23 juillet 2015, a été publié dans son intégralité au Mémorial C comme dit ci-avant, conformément à l'article 307 de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée prend connaissance et approuve les opérations intervenues entre la date de publication du projet de scission et la présente assemblée, à savoir l'encaissement du remboursement de la totalité de la créance sur entreprise liée et le remboursement de la totalité des dettes envers les associés.

L'assemblée décide par conséquent que la répartition des éléments actifs et passifs se fait désormais comme suit:

La société Perform Holding One S.à r.l. aura les éléments de patrimoine actif et passif et le bilan d'ouverture suivants (en euros):

ACTIF		PASSIF	
Parts dans entreprise liée	1.022,50	Capital social	12.500,00
Autre créance à moins d'un an	28.350,19	Provisions pour impôts	3.339,40
		Dettes envers les tiers à moins d'un an	13.533,29
Total	29.372,69	Total	29.372,69

La société Perform Holding Two S.à r.l. aura les éléments de patrimoine actif et passif et le bilan d'ouverture suivants (en euros):

ACTIF		PASSIF	
Parts dans entreprise liée	1.022,50	Capital social	12.500,00
Autre créance à moins d'un an	28.350,19	Provisions pour impôts	3.339,40
		Dettes envers les tiers à moins d'un an	13.533,29
Total	29.372,69	Total	29.372,69

Quatrième résolution

L'assemblée déclare avoir renoncé au rapport visé à l'article 293 de la Loi ainsi qu'à l'examen et au rapport spécial visés par l'article 294 de la Loi, conformément à l'article 296 de la Loi.

Cinquième résolution

L'assemblée constate qu'il a été satisfait par la Société à toutes les obligations résultant de l'article 295 de la Loi.

Sixième résolution

L'assemblée approuve, en conformité avec l'article 307 (3) de la Loi, le projet de scission tel que publié au Mémorial C comme dit ci-avant dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, exception faite du point h) ayant trait à la répartition des éléments actifs et passifs de la Société qui se fera suivant la troisième résolution des présentes.

L'assemblée décide de réaliser la scission de la Société par la constitution des deux sociétés bénéficiaires, conformément au projet approuvé comme dit ci-avant, et approuve les statuts des deux sociétés bénéficiaires tels que publiés.

Conformément au projet approuvé, chaque associé de la Société deviendra l'associé unique de l'une des deux sociétés nouvellement constituées, de sorte que la répartition des parts des sociétés bénéficiaires se fera donc comme suit:

- l'associée ROTHKO INTERNATIONAL S.A. (ci-après «ROTHKO»), ayant son siège social en République de Panama, East 54th Street, Mossfon Building, 2nd Floor, 0832-0886 Panama, immatriculée sous le numéro 617208, recevra toutes les 100 (cent) parts sociales nouvelles représentatives du capital de la Perform Holding One S.à r.l. en échange de l'unique part sociale de la Société détenue,

- l'associée KIMBA INVESTMENT HOLDINGS LIMITED (ci-après «KIMBA»), ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, Sir Francis Drake Highway, Quastisky Building, VG 1110 Road Town, immatriculée sous le numéro 1033860, recevra toutes les 100 (cent) parts sociales nouvelles représentatives du capital de la société Perform Holding Two S.à r.l. en échange de l'unique part sociale de la Société détenue.

Suite à ce qui précède, l'assemblée, décide, comme élément de la scission, la constitution des deux nouvelles sociétés, et requiert le notaire instrumentant de constater authentiquement leurs statuts qui ont la teneur suivante:

1) Perform Holding One S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Perform Holding One S.à r.l..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Les premiers comptes annuels seront établis en 2016.

Les premiers gérants sont nommés par l'associé unique suivant résolution adoptée immédiatement après la constitution de Perform Holding One S.à r.l. en conséquence de l'approbation de la scission.

Libération

Le capital social de la société Perform Holding One S.à r.l. de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) tel que figurant à l'article 5 des statuts ci-avant, est intégralement libéré conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société, suivant la répartition retenue à la troisième résolution des présentes.

La valeur dudit transfert fait l'objet d'une déclaration du gérant unique de la Société signée le 7 septembre 2015, laquelle restera annexée au présent acte.

2) Perform Holding Two S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Perform Holding Two S.à r.l..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Les premiers comptes annuels seront établis en 2016.

Les premiers gérants sont nommés par l'associé unique suivant résolution adoptée immédiatement après constitution de la société en conséquence de l'approbation de la scission.

Libération

Le capital social de la société Perform Holding Two S.à r.l. de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) tel que figurant à l'article 5 des statuts ci-avant, est intégralement libéré conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société, suivant la répartition retenue à la troisième résolution des présentes.

La valeur dedit transfert fait l'objet de la déclaration du gérant unique de la Société du 7 septembre 2015, laquelle restera annexée au présent acte comme expliqué ci-avant.

Septième résolution

Décharge est accordée au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat.

Huitième résolution

L'assemblée constate en conséquence, suite aux décisions prises, que la Société est dissoute sans liquidation par suite de scission, tous les avoirs et toutes les obligations de la Société sans exception ni réserve sont transférés à titre universel aux deux sociétés bénéficiaires, l'associé ROTHKO de la Société est devenu associé unique de la société bénéficiaire Perform Holding One S.à r.l. et l'associé KIMBA de la Société est devenu associé unique de la société bénéficiaire Perform Holding Two S.à r.l..

Les documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant le délai légal au siège social de la société nouvelle constituée, Perform Holding One S.à r.l., au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée constate que d'un point de vue comptable, les opérations de la scission sont considérées comme accomplies pour le compte des sociétés bénéficiaires à compter du 23 juillet 2015, alors que sur le plan juridique, la scission est réalisée

avec effet à la date des présentes, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

Résolutions des associés uniques des nouvelles sociétés:

A. Perform Holding One S.à r.l.:

L'associé unique de la société Perform Holding One S.à r.l. ci-avant constituée, prend les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à un.

2) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3) Le siège social est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

B. Perform Holding Two S.à r.l.:

L'associé unique de la société Perform Holding Two S.à r.l. ci-avant constituée, prend les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à un.

2) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3) Le siège social est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclarations

Le notaire soussigné atteste conformément aux dispositions de l'article 300 de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités de la scission accomplies par la Société et du projet de scission.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte française, la version anglaise fera foi.

Frais

Le montant approximatif des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent aux sociétés nouvelles ou qui sont mis à leur charge à raison du présent acte, est évalué à la somme de EUR 1.300,- pour la société Perform Holding One S.à r.l. et à la somme de EUR 1.300,- pour la société Perform Holding Two S.à r.l.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux membres du bureau, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: U. CERASI, S.S. WONG, G. PREAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX..

Référence de publication: 2015153037/596.

(150167725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Phoenix Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.718.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153038/10.

(150167639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Porto Brickell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 180.306.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 31 août 2015:

1. que la démission de Mme. Maria Rodrigues en tant que Gérante de catégorie B est acceptée avec effet au 31 août 2015;

2. que Mme. Federica Samuelli avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvelle Gérante de catégorie B avec effet au 1^{er} septembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153040/16.

(150167630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Sphere Time, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 16-18, ancienne route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 73.341.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 septembre 2015

Résolutions

- L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Georgette Cassen de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Il est décidé de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Olivier CASSEN, né le 8 mai 1982 à Uccle (Belgique) domicilié à 168A Jan Van Rijswijklaan B-2018 Anvers. Le mandat prendra fin avec l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015153118/17.

(150167816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Premacure AB, Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 15.315.896,00.**

Siège de direction effectif: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 181.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153042/10.

(150168229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Prater S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.776.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CLS Luxembourg S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having a share capital of EUR 15,700,000.-, registered with the Registre de commerce et des sociétés de

Luxembourg under the number B 110163 (the “Sole Shareholder”), being the sole shareholder of PRATER S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having a share capital of EUR 2,000,000.-, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 115776, incorporated by a deed of Maître André- Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, enacted on 13 April 2006, published in the Memorial C, number 1254 of 29 June 2006, amended for the last time by a deed of Maître Joëlle Schwachtgen, notary residing in Wiltz, enacted on 2 August 2013, published in the Memorial C, number 2536 of 11 October 2013,

hereby represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 13 August 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 2.** The Company has as its main corporate object the investment in real estate or real estate related assets, situated in Luxembourg or abroad, in order to derive income from its rental and management. This will be undertaken through acquisition, option of purchase, development and construction of real estate or by any other means. The Company may, from time to time, realise its investments in real estate by sale or any other means.

The Company may, by acquisition of holdings in whatever form or by any other type of investment or security, take part in the establishment and development of any company, registered in Luxembourg or abroad, manufacturer or commercial, having an identical, similar or related corporate purpose than the corporate purpose of the Company or which can facilitate or promote the development of the Company, as well as administer, manage, develop financially, improve, oversee and liquidate, permanently or temporarily, those interests or holdings. The Company can also give assistance to any such company as well as to any company being part of the same group of companies as the Company by means of loans, advances, guarantees, mortgages or otherwise.

Finally, the Company may carry out, both in Luxembourg and abroad, any kind of general, industrial, commercial, financial, movable or real estate operations as well as any measures of control or supervision relating directly or indirectly, in all or in part, to the fulfillment of its corporate purpose as referred to in the above 2 paragraphs, including to request financing in its favour from any Luxembourg or foreign credit institutions or from a different company or natural person by means of loans, advances, guarantees, mortgages or by any other means.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven hundred Euro (EUR 700.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said person signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CLS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 15.700.000.-, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110163 (l'«Associé Unique»), associé unique de PRATER S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 2,000,000.-, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115776, constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 13 avril 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1254 du 29 juin 2006, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joëlle Schwachtgen, notaire de résidence à Wiltz en date du 2 août 2013, publié au Mémorial C numéro 2536 du 11 octobre 2013;

ici dûment représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 13 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution Unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a comme objet social principal l'investissement dans l'immobilier ou dans les actifs liés à l'immobilier, situés à Luxembourg ou à l'étranger, afin de générer des revenus provenant de leur location et leur gestion. Cela pourra se réaliser par l'acquisition, l'option d'achat, le développement et la construction d'immeubles ou par tout autre moyen. La Société peut, de temps à autre, effectuer des investissements dans l'immobilier par la vente ou tout autre moyen.

La Société peut, par la prise de participations de quelque forme que ce soit ou par toute autre forme de placement ou valeurs mobilières, prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise, immatriculée au Luxembourg ou à l'étranger, industrielle ou commerciale, ayant un objet social identique, analogue ou connexe à l'objet social de la Société ou qui est de nature à favoriser ou faciliter le développement de la Société, ainsi qu'administrer, gérer, développer financièrement, mettre en valeur, superviser et liquider, à titre permanent ou temporaire, ces intérêts ou participations. La Société peut également prêter assistance à une telle entreprise ainsi qu'à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou autrement.

Pour finir, la Société peut accomplir, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes mesures de contrôle ou de surveillance se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'accomplissement de son objet social tel que défini aux deux paragraphes ci-dessus, parmi lesquelles solliciter des financements en sa faveur auprès de tout établissement de crédits luxembourgeois ou étranger ou de toute autre société ou personne physique au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou de tout autre manière.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ sept cents euros (EUR 700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.
Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27557. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153041/107.

(150167597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Pintoni Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 199.903.

L'an deux mille quinze, le trois septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «PINTONI CORPORATION», avec siège social à Salduba Building, Third floor, 53rd East Street, Marbella, Panama City, République du Panama, constituée sous les lois de la République du Panama, le 13 septembre 1988 (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Michèle Hansen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Michèle Hansen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de la décision de transfert du siège social de la société vers le Luxembourg pour y fixer son nouveau siège;

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise.

3. Augmentation du capital pour le porter à EUR 50.000.- par incorporation des réserves.

4. Modification de la dénomination en PINTONI CORPORATION S.A. et refonte des statuts pour les mettre en accord avec ce qui précède et avec la loi sur les sociétés commerciales luxembourgeoises;

5. Nomination de trois administrateurs.

6. Nomination d'un commissaire aux comptes.

7. Divers

IV.- Qu'une assemblée générale des actionnaires de la société, tenue par acte notarié, décidant du transfert du siège social à Luxembourg, a été soumise à l'Assemblée et restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Panama à L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 40, boulevard Joseph II et par conséquent réitère et ratifie, dans la mesure nécessaire, les résolutions prises à Panama décidant notamment de transférer le siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Ledit transfert n'opère pas la dissolution ou la discontinuité de la personnalité juridique de la société; mais la Société continuera ses activités sans perdre sa personnalité juridique sous les dispositions de la loi luxembourgeoise.

Seconde résolution

L'assemblée déclare que dorénavant la Société est régie par la loi luxembourgeoise, à l'exclusion de toute autre loi. L'assemblée décide en plus d'adopter la forme luxembourgeoise d'une société anonyme.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 8.264,46 (huit mille deux cent soixante-quatre euros quarante-six centimes) à 50.000 EUR (cinquante mille euros) par incorporation des réserves de la Société à concurrence d'un montant de EUR 41.735,54 (quarante-et-un mille sept cent trente-cinq euros cinquante-quatre centimes).

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves par une situation de la Société au 30 juin 2015, ci-annexée, ainsi que par le rapport du réviseur d'entreprises ci-après mentionné.

Le capital social est ainsi fixé à 50.000.- EUR (cinquante mille EUR) représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, détenues par l'actionnaire unique.

Rapport du réviseur d'entreprises

Il résulte d'un rapport établi en date du 3 septembre 2015 par AUDITEURS ASSOCIÉS, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 32, Boulevard Joseph II, que l'actif net de la Société est au moins égal au montant de son capital à savoir 50.000 EUR (cinquante mille euros).

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports, constitués d'actifs et passifs transférés à Luxembourg, ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en NORMAN INTERNATIONAL ASSETS S.A.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'adopter les statuts ci-après et de continuer tous contrats et activités de la Société:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PINTONI CORPORATION S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à 50.000.- EUR (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mardi du mois de juin à 14h30 au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera à Luxembourg ce jour et se terminera le 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1966.

b) Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Luxembourg, le 29 septembre 1962.

c) Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Esch/Alzette, le 31 octobre 1957.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer FIDUCIAIRE DE Luxembourg S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 3.200.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, M. HANSEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28745. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153049/167.

(150167821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Foodline Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 64.607.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 30 juillet 2015 à 11.00 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020, les mandats des administrateurs suivants;

Monsieur Serge ROGER, administrateur, président du conseil d'administration et administrateur-délégué, né le 11.05.1955 à Bordeaux (F), demeurant à D - 54296 Trier, 113, Kreuzflur

Monsieur Michel JUNGERS, administrateur, né le 17.06.1971 à Luxembourg (L), demeurant à L - 7432 Gosseldange, 104, Route de Mersch

Madame Anette JUNG, administrateur, née le 13.12.1961 à Trier (D), demeurant à D - 54296 Trier, 113, Kreuzflur

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIRELUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 84 589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, est également reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2015153438/21.

(150168988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Plan76, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 3, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 106.886.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153050/10.

(150167697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Plug & Play S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 146.576.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Plug & Play S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015153051/12.

(150168175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Portolani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 168.403.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015153052/11.

(150168221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Foodline SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 64.484.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 31 juillet 2015 à 10.00 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020, les mandats des administrateurs suivants;

Monsieur Serge ROGER, administrateur, président du conseil d'administration et administrateur-délégué, né le 11.05.1955 à Bordeaux (F), demeurant à D - 54296 Trier, 113, Kreuzflur

Monsieur Michel JUNGERS, administrateur, né le 17.06.1971 à Luxembourg (L), demeurant à L - 7432 Gosseldange, 104, Route de Mersch

Madame Anette JUNG, administrateur, née le 13.12.1961 à Trier (D), demeurant à D - 54296 Trier, 113, Kreuzflur

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIRELUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 84 589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, est également reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2015153440/21.

(150168989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

PWAccounting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 173.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153056/10.

(150167655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Prolifa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 16.411.

L'an deux mil quinze, le trentième jour de juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) Monsieur Marc KOPPES, docteur en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A am Brill;

2) Monsieur Pol KOPPES, Ing.&dipl. IAE, demeurant professionnellement à L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A am Brill L-3961;

3) Monsieur Raymond KOPPES, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-3961 Ehlang sur-Mess 7A, am Brill;

4) LA SOCIETE CIVILE KOPPES, ayant son siège à L-1215 Luxembourg, 32 rue de la Barrière, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro;E 1908;

ici représentée par Messieurs Marc et Pol KOPPES, gérants, demeurant professionnellement à L-3961 Ehlang-su-Mess, 7A, Am Brill;

5) Madame Thérèse SCHMIT, femme au Foyer, demeurant à L-1215 Luxembourg, 32,rue de la Barrière.

Lesquels comparants, déclarent être les seuls associés de:

Prolifa

une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.411 (la Société),

constituée en date du 27 décembre 1978 suivant un acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors notaire à Junglinster, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en 1979, numéro 65 page 2790.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent euros (EUR 1,100.-).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signés: M. KOPPE, P. KOPPE, R. KOPPE, T. SCHMIT, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 août 2015. Relation: 2LAC/2015/17999. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153055/53.

(150167938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Qiubits s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 127.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015153057/10.

(150168009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Quest Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.172.500,00.

Siège social: L-5884 Howald, 274-276, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 163.180.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 11 septembre 2015

- la démission de Madame Stéphanie COLLEAUX de son mandat de Gérante de Catégorie B de la société avec effet le 22 septembre 2015 est acceptée;

- Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée au poste de Gérante de Catégorie B et ce pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015153058/13.

(150167805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Holding Financière de Mühlenbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 162.447.

—
Extrait rectificatif à notre dépôt n° L150127440 du 16.07.2015

Extrait des résolutions adoptées en date du 7 juillet 2015 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- La démission de M. Fabrice HUBERTY de sa fonction d'administrateur de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet au 12 juin 2015.

- La démission de M. Nicolas MILLE de sa fonction d'administrateur de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2015.

- La cooptation de:

* Mme Valérie POSS, employée privée, né le 2 août 1965 à Algrange (France), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg; et de

* M. Jérémy LEQUEUX, employé privé, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

en tant qu'administrateurs de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 12 février 2019 a été décidée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING FINANCIERE DE MÜHLENBACH S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015153488/22.

(150168956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Regency Bidco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 164.140.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Septembre 2015.

Langham Hall Luxembourg

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015153060/13.

(150168240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Royer Brands International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8088 Bertrange, 6, Domaine des Ormilles.
R.C.S. Luxembourg B 147.535.

—
EXTRAIT

I. GERANTS:

Dans une décision du 28 août 2015, l'associée unique a accepté la démission de Monsieur Mickaël ROYER, demeurant au 16, rue Maquis Saint Marcel, F-35000 Rennes, France, de sa fonction de gérant de la Société, prenant effet au 1^{er} septembre 2015, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

II. ASSOCIEE UNIQUE:

La Société a été informée du changement de dénomination sociale de l'associée unique qui est «GROUPE ROYER» depuis le 1^{er} novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROYER BRANDS INTERNATIONAL S.à r.l.

Référence de publication: 2015153062/18.

(150167647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Identitag Secondary Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 13.360.067,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.954.

Il y a lieu de modifier les données suivantes concernant les associés de la société Identitag Secondary Opportunities S.à r.l.:

- Le siège social de Hipea Capital Limited:

Vincenti Buildings, 28/19 (Suite 1486), Strait Street, M- VLT 1432 Valletta

- Le numéro d'immatriculation de BVK PE Europe 2014 LP:

14429

- Le siège social de BVK PE Europe 2014 LP:

50, Lothian Road, Festival Square, GB- EH3 9WJ Edinburgh

- La forme juridique de Neufelize Vie PC A1:

FCPI

- L'adresse d'Elizabeth DALY:

The Turret, 3, Fulham Park Road, Fulham, GB- SW6 4LH Londres

Fait à Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Certifié sincère et conforme

IDENTITAG SECONDARY OPPORTUNITIES S.à r.l.

Référence de publication: 2015153504/23.

(150168855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Russian Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 179.556.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la Société en date du 05 août 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Juan Alvarez Hernandez, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 5 août 2015.

2. Nomination de Mme. Michelle McAdams-Origer née le 21 avril 1975 à Berlin, Allemagne, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 5 août 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015153063/16.

(150167712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Real Equity SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153066/9.

(150167775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

APERAM Sourcing S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.760.

Désignation membres du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la Société,

Les actionnaires, par délibération en date du 19 juin 2015, ont pris acte de la démission de Monsieur Bernard Hebeisen de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la Société. Ils ont décidé de son remplacement, à compter du 19 juin 2015 par Monsieur Sandeep JALAN, ayant pour adresse professionnelle, 12 C rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg. Son mandat est convenu pour une durée de 3 ans qui expirera lors de l'Assemblée générale annuelle de l'année 2018,

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la Société,

Les actionnaires par délibération en date du 19 juin 2015 ont décidé du renouvellement:

- Du mandat de Monsieur Guillaume Bazetoux, ayant pour adresse professionnelle 12C rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,

- Du mandat de la Société Aperam HoldCo, ayant pour siège social 12C rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,

En tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société.

Ces renouvellements prennent effet à compter du 19 juin 2015 pour une durée de 3 ans qui expireront lors de l'Assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Nomination du réviseur d'entreprises agréé

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de la Société,

Les actionnaires par délibération en date du 1^{er} mars 2015, ont approuvé le renouvellement du mandat de Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise Agréé aux fins du contrôle des comptes annuels et de la concordance des comptes annuels 2014 qui seront présentés pour validation par l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153259/29.

(150168373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Real Equity SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153067/9.

(150167776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Reali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5835 Alzingen, 14, Hondsbreck.

R.C.S. Luxembourg B 101.828.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 août 2015 approuve les comptes de la liquidation, qui a eu lieu aux droits des parties. La clôture de la liquidation volontaire de la Société est prononcée.

Les livres et documents sociaux seront archivés au ci-devant Siège Social 14, Hondsbréck à L-5835 Alzingen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 31 août 2015.

Pour extrait conforme

Jean Castagna

Gérant

Référence de publication: 2015153068/16.

(150167798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Retouches Manu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 143.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153070/9.

(150167704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Le Gourmand Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9275 Diekirch, 3, place des Recollets.

R.C.S. Luxembourg B 189.815.

—
Extrait du 04/09/2015

RÉPARTITION DES PARTS SOCIALES APRÈS LES CESSIONS

Suite aux cessions de parts sociales du 04/09/2015, le capital social de la société est détenu comme suit:

Sara Sofia Gomes De Matos Oliveira, née le 22/02/1985 à Abrantes (Portugal)
demeurant à L-9074 Ettelbruck, 1 rue Tschiderer, 300 parts sociales
TOTAL 300 parts sociales

DÉMISSIONS DES GÉRANTS ADMINISTRATIFS

Les associés acceptent et valident à l'unanimité des voies

- la démission de Carlos Manuel Moreira Corrcia, né le 22/07/1970 à Marinha Grande (Portugal), demeurant à L-2519 Wiltz, 48 route d'Ettelbruck, en sa qualité de gérant administratif de la société,

- la démission de Paulo Jorge Tavares Teixeira, né le 14/05/1973 à Beira (Mozambique), demeurant à L-9088 Ettelbruck, 60 rue de Warken, en sa qualité de gérant administratif de la société.

- la démission de João Carlos Milao Varandas, né le 16/08/1987 à Vila Real (Portugal), demeurant à L-9080 Ettelbruck, 127 avenue L.Salentiny, en sa qualité de gérant administratif de la société.

NOMINATION D'UNE NOUVELLE GÉRANTE ADMINISTRATIVE

L'assemblée générale extraordinaire accepte et valide à l'unanimité des voies la nomination de Sara Sofia Gomes De Matos Oliveira, née le 22/02/1985 à Abrantes (Portugal), demeurant à L-9074 Ettelbruck, 1 rue Tschiderer, pour une durée indéterminée au poste de gérante administrative de la société.

La gérante administrative pourra engager la société par sa seule signature en toutes circonstances.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sara Sofia Gomes De Matos Oliveira

Associé, détenant 100% du capital (300 parts sociales)

Référence de publication: 2015153573/29.

(150168302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Rod 1 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.701.

L'an deux mil quinze, le vingt-sept juillet,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

Rod 1 SA

établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 22 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 857, p. 41.090 du 2 avril 2012,

et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 18 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2521, p. 120.970 du 10 octobre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain LESBACHES, demeurant à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gilbert THIBO, demeurant à Eischen, et l'assemblée choisit comme scrutateur Alexandra PERL, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités
4. Divers

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des votes présents, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre ainsi volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Alain LESBACHES, né le 12 mars 1954 à Bordeaux (France), demeurant à L 8086 Bertrange, 34 Am Wenkel, à la fonction du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur préparera un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Frais

Les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.000.- EUR (mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante ainsi qu'aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signés: A. LESBACHES, G. THIBO, A. PERL, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/17482. Reçu douze euros 12.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153071/67.

(150168200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Rod 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.748.

L'an deux mil quinze, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

Rod 2 SA

établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 22 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 857, p. 41.096 du 2 avril 2012,

et dont les statuts ont été modifiés Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2521, p. 120.971 du 10 octobre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain LESBACHES, demeurant à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gilbert THIBO, demeurant à Eischen, et l'assemblée choisit comme scrutateur Alexandra PERL, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités
4. Divers

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des votes présents, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre ainsi volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Alain LESBACHES, né le 12 mars 1954 à Bordeaux (France), demeurant à L 8086 Bertrange, 34 Am Wenkel, à la fonction du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur préparera un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Frais

Les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.000.- EUR (mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante ainsi qu'aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LESBACHES, G. THIBO, A. PERL, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/17485. Reçu douze euros 12.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153072/67.

(150168213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Xchanging Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 171.504.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 11 septembre 2015

En date du 11 septembre 2015, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de prendre connaissance de la démission de Monsieur Giuseppe Di Modica en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet immédiat;

- de nommer Madame Laetitia Brion, née le 10 août 1984 à Woippy, France, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société, pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015153179/19.

(150167739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Rod 3 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.733.

—
L'an deux mil quinze, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

Rod 3 SA

établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 22 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 857, p. 41.102 du 2 avril 2012,

et dont les statuts ont été modifiés Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2521, p. 120.972 du 10 octobre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain LESBACHES, demeurant à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gilbert THIBO, demeurant à Eischen, et l'assemblée choisit comme scrutateur Alexandra PERL, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités
4. Divers

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des votes présents, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre ainsi volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Alain LESBACHES, né le 12 mars 1954 à Bordeaux (France), demeurant à L 8086 Bertrange, 34 Am Wenkel, à la fonction du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur préparera un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Frais

Les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.000.- EUR (mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante ainsi qu'aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signés: A. LESBACHES, G. THIBO, A. PERL, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/17488. Reçu douze euros 12.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153073/67.

(150168223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Rod 4 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.734.

L'an deux mil quinze, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

Rod 4 SA

établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 22 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 857, p. 41.108 du 2 avril 2012,

et dont les statuts ont été modifiés Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2521, p. 120.973 du 10 octobre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain LESBACHES, demeurant à Bertrange. Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gilbert THIBO, demeurant à Eischen, et l'assemblée choisit comme scrutateur Alexandra PERL, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités
4. Divers

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des votes présents, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre ainsi volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Alain LESBACHES, né le 12 mars 1954 à Bordeaux (France), demeurant à L 8086 Bertrange, 34 Am Wenkel, à la fonction du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur préparera un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Frais

Les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.000.- EUR (mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante ainsi qu'aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signés: A. LESBACHES, G. THIBO, A. PERL, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/17491. Reçu douze euros 12.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153074/67.

(150168239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Argon Pik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.928.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 17 juin 2015, les décisions suivantes ont été prises:

1. Acceptation de la démission de Gudmundur Oli Björgvinsson, du poste de Gérant B avec effet au 17 juin 2015;
2. Acceptation de la démission de Fabrizio Campelli, du poste de Gérant de catégorie A avec effet au 21 décembre 2012;
3. Acceptation de la démission de Enrico Sanna, du poste de Gérant de catégorie A avec effet au 21 décembre 2012;
4. Acceptation de la démission de Birgir Már Ragnarsson, du poste de Gérant Nitrogen avec effet au 17 juin 2015;
5. Acceptation de la démission de Björgólfur Thor Björpgrólfsson, du poste de Gérant Nitrogen avec effet au 17 juin 2015;
6. Nomination de Madame Anne Bölkow, née le 28 août 1980 à Aachen, Allemagne, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au poste de Gérant avec effet au 17 juin 2015 et pour une durée indéterminée.
7. Nomination de Monsieur Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au poste de Gérant avec effet au 17 juin 2015 et pour une durée indéterminée;
8. Nomination de Monsieur Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à s'Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au poste de Gérant avec effet au 17 juin 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Argon Pik S.à r.l.
Christiaan Frederik van Arkel
Gérant

Référence de publication: 2015153859/28.

(150169145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

RPeV Luxembourg Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015153075/13.

(150167819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

RPeV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015153076/13.

(150167817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Running Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 71.680.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 août 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.

En outre, il est à noter que Madame Elena LATORRE, actuel administrateur est désormais domiciliée professionnellement au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153078/14.

(150168150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

STRL S.à r.l., Société technique routière Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 165.389.

—
Ich, Gerhard Reiter, Geschäftsführer der STRL S.à r.l., Société technique routière Luxembourg S.à r.l. stelle fest und gebe durch einfachen Beschluss gemäß Artikel 5 der Satzung

5. Dezember 2011 bekannt, dass die Gesellschaft ihren Sitz innerhalb der Gemeinde Schengen von „1A, route du Vin L-5445 Schengen“ nach „1E, route du Vin L-5445 Schengen“ verlegt.

Luxembourg, den 14.4.2015.

Gerhard Reiter

Geschäftsführer

Référence de publication: 2015153094/14.

(150167653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Running Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 71.680.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153079/9.

(150168225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

S.C.I. Mongre, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9752 Hamiville, 16B, Maison.

R.C.S. Luxembourg E 5.728.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre 2015.

Ont comparu:

1) Monsieur Grégoire SCHMIT, né le 10 novembre 1954 à Luxembourg, demeurant à 87A, Hauptstrooss, L-9753 Heinerscheid,

2) Madame Monique Jung, épouse Schmit, née le 15 février 1962 à Luxembourg, demeurant à 87A, Hauptstrooss, L-9753 Heinerscheid.

Lesquels comparants ont décidé de rédiger les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Forme et objet, Dénomination, Siège et durée

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou plusieurs immeubles en dehors de toute opération commerciale.

La société peut acquérir des biens à Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut, dans le cadre de l'achat, vente et location, cautionner ou donner en hypothèque tout bien qui lui appartient ou qu'elle acquiert.

Art. 2. La société prend la dénomination de S.C.I. MONGRE, société civile immobilière.

Art. 3. Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Hamiville.

La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Apports en numéraire, Attribution de parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à mille Euros (1.000,00 €) divisé en quatre (4) parts d'intérêts d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (250,00 €) chacune.

Les 4 (quatre) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Grégoire Schmit, prénommé, deux parts d'intérêts	2
2. Madame Monique Jung, prénommée, deux parts d'intérêts	<u>2</u>
Total: quatre parts d'intérêts	4

Les souscripteurs procéderont à la libération des parts par l'apport de EUR 1.000,- (mille euros) en numéraire.

Art. 6. Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société pour exploit d'huissiers ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-proprétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou deux associés, nommé par les associés.

Le ou les administrateurs sont nommés pour un terme déterminé ou indéterminé. Même nommé pour un terme déterminé, le ou les administrateurs sont révocable à tout moment pour décision des associés.

Art. 10. Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature du ou des administrateurs qui n'ont pas à apporter la preuve d'une délibération préalable du conseil ou des associés.

Le ou les administrateurs peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Chaque associé à un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

Titre IV. - Décision des associés

Art. 11. Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit du ou des administrateurs, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

Si toutefois une assemblée générale extraordinaire est appelée à apporter une modification au pacte social, elle n'est pas régulièrement constituée que si la moitié au moins de toutes les parts d'intérêts sont dûment représentées. La décision requiert une majorité des $\frac{3}{4}$ des parts présentes ou représentées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par un administrateur.

Titre V. - Année sociale

Art. 12. L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Titre VI. - Dissolution

Art. 13. Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un administrateur n'entraînent la dissolution de la société.

Art. 14. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opère par les soins du ou des administrateurs alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise la majorité simple des voix.

Titre VII. - Divers

Art. 15. Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à approximativement 200,00 Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Grégoire Schmit, prénommé.

2) Madame Monique Jung, prénommée, La société sera représentée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des deux administrateurs.

b) L'adresse de la société est fixée à L-9752 Hamiville, 16B, Maison.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en deux originaux à Heinerscheid, le 14 septembre 2015.

Signature

Les parties intervenantes

Référence de publication: 2015153082/104.

(150168260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Salisbury Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.774.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CLS Luxembourg S.à r.l a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having a share capital of EUR 15,700,000.-, registered with the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 110163 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of SALISBURY HILL, S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having

a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 112774, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, enacted on 9 December 2005, published in the Memorial C, number 570 of 18 March 2006,

hereby represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 13 August 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 2.** The Company has as its main corporate object the investment in real estate or real estate related assets, situated in Luxembourg or abroad, in order to derive income from its rental and management. This will be undertaken through acquisition, option of purchase, development and construction of real estate or by any other means. The Company may, from time to time, realise its investments in real estate by sale or any other means.

The Company may, by acquisition of holdings in whatever form or by any other type of investment or security, take part in the establishment and development of any company, registered in Luxembourg or abroad, manufacturer or commercial, having an identical, similar or related corporate purpose than the corporate purpose of the Company or which can facilitate or promote the development of the Company, as well as administer, manage, develop financially, improve, oversee and liquidate, permanently or temporarily, those interests or holdings. The Company can also give assistance to any such company as well as to any company being part of the same group of companies as the Company by means of loans, advances, guarantees, mortgages or otherwise.

Finally, the Company may carry out, both in Luxembourg and abroad, any kind of general, industrial, commercial, financial, movable or real estate operations as well as any measures of control or supervision relating directly or indirectly, in all or in part, to the fulfillment of its corporate purpose as referred to in the above 2 paragraphs, including to request financing in its favour from any Luxembourg or foreign credit institutions or from a different company or natural person by means of loans, advances, guarantees, mortgages or by any other means.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven hundred Euro (EUR 700.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said person signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

CLS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 15.700.000,-, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110163 (l'«Associé Unique»), associé unique de SALISBURY HILL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112774, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 9 décembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 570 du 18 mars 2006,

ici dûment représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 13 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution Unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a comme objet social principal l'investissement dans l'immobilier ou dans les actifs liés à l'immobilier, situés à Luxembourg ou à l'étranger, afin de générer des revenus provenant de leur location et leur gestion. Cela pourra se réaliser par l'acquisition, l'option d'achat, le développement et la construction d'immeubles ou par tout autre moyen. La Société peut, de temps à autre, effectuer des investissements dans l'immobilier par la vente ou tout autre moyen.

La Société peut, par la prise de participations de quelque forme que ce soit ou par toute autre forme de placement ou valeurs mobilières, prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise, immatriculée au Luxembourg ou à l'étranger, industrielle ou commerciale, ayant un objet social identique, analogue ou connexe à l'objet social de la Société ou qui est de nature à favoriser ou faciliter le développement de la Société, ainsi qu'administrer, gérer, développer financièrement, mettre en valeur, superviser et liquider, à titre permanent ou temporaire, ces intérêts ou participations. La Société peut également prêter assistance à une telle entreprise ainsi qu'à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou autrement.

Pour finir, la Société peut accomplir, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes mesures de contrôle ou de surveillance se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'accomplissement de son objet social tel que défini aux deux paragraphes ci-dessus, parmi lesquelles solliciter des financements en sa faveur auprès de tout établissement de crédits luxembourgeois ou étranger ou de toute autre société ou personne physique au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou de tout autre manière.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ sept cents euros (EUR 700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27558. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153083/103.

(150167596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Saltri II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.379,49.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.570.

EXTRAIT

Anne Catherine Berner, gérant de catégorie B, a quitté le conseil de gérance de la Société en date du 11 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saltri II Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2015153085/12.

(150168040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Salsa Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 187.734.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the twenty-first day of August.

Before Us, Maître Karine REUTER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

VimpelCom Micro Holdings B.V., a company organized and existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Claude Debaussylaan 88, 1082 MD Amsterdam, registered with the Dutch Trade Register (Kamer van Koophandel) under number 57744858 and owner of 12.500 shares of the corporate units issued in the capital of the Company (the Sole Shareholder),

here represented by Mme. Zuzanna Zielinska - Rousseau, employee, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After having been signed *ne varietur* by the authorised representative of the appearing party, the powers of attorney will remain attached to the present minutes.

The Sole Shareholder, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

- that Salsa Finance S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies (*Registre de Commerce et des Sociétés*) under number B187.734 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Pierre Probst, notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg) on 5th June 2015, published in the *Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations* number C 2163 page 103813 on 14 August 2014;

- that the capital of Salsa Finance S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up;

- that VimpelCom Micro Holdings B.V. is the owner of all the shares and has decided to dissolve the Salsa Finance S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that VimpelCom Micro Holdings B.V., being the sole owner of the shares and liquidator of Salsa Finance S.à r.l., declares:

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the Sole Shareholder;

* that all liabilities towards third parties known to the Salsa Finance S.à r.l. have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to Salsa Finance S.à r.l. and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* with the result that the liquidation of Salsa Finance S.à r.l., is to be considered closed;

* that full and complete discharge (*quitus*) is granted to the managers of Salsa Finance S.à r.l. for the exercise of their mandates;

* that the books and documents of Salsa Finance S.à r.l. shall be lodged during a period of six years in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.- €).

General statement

The appearing party declares that the notary explained to him all the effects and all the consequences of this deed. The appearing party persisted to carry and exonerate the notary for any consequences and possible liability arising out of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-et-un août.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

VimpelCom Micro Holdings B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Claude Debaussylaan 88, 1082 MD Amsterdam, enregistrée auprès du Registre de commerce des Pays-Bas (Kamer van Koophandel) sous le numéro 57744858 et propriétaire de 12,500 parts de parts sociales émises dans le capital de la Société (le Associé Unique),

dûment représentée par Mme. Zuzanna Zielinska - Rousseau, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- la société Salsa Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.734, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Pierre Probst, notaire résidant à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 juin 2014, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2163, à la page 103813 du 14 août 2014 (la "Société");

- le capital social de la société Salsa Finance S.à r.l. a été fixé à douze mille cinq cent euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominal de un euro (1.- EUR) chacune entièrement libérées;

- VimpelCom Micro Holdings B.V. est l'associée unique de la Société et a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

- VimpelCom Micro Holdings B.V., étant l'unique associé de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés et que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Actionnaire Unique;

* que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la société Salsa Finance S.à r.l. vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;

* qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la société Salsa Finance S.à r.l. tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la société Salsa Finance S.à r.l. et des lors impayés à cette date;

* la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

* décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société Salsa Finance S.à r.l. pour l'exercice de leurs mandats;

* les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de six ans à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évaluées approximativement à mille deux cent euros (1.200,00.-EUR).

Déclarations générales

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant lui a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elle a persisté à procéder par le présent acte et a déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: Z.Z. ROUSSEAU, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 août 2015. Relation: 2LAC/2015/19258. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153084/111.

(150167849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Satimood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.009.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153087/9.

(150167950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

K Manco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.039.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 31 juillet 2015:

- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

* Monsieur Jean-François Trontin, Administrateur de classe A;

* Monsieur Bart Deman, Administrateur de classe A;

* Monsieur Cedric Stebel, Administrateur de classe B;

- Confirmation que le conseil d'administration de la Société est désormais composé par les administrateurs suivants:

* Monsieur Jean-François Trontin, Administrateur de classe A;

* Monsieur Bart Deman, Administrateur de classe A;

* Monsieur Cedric Stebel, Administrateur de classe B;

* Monsieur Fabrice Mas, Administrateur.

- Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

De plus, veuillez prendre note de la nouvelle adresse de PricewaterhouseCoopers se trouvant désormais au 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015154062/30.

(150169330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Scène Café S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 25, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 151.698.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weber-Köhler, Kornelia.

Référence de publication: 2015153088/10.

(150167924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Shire Luxembourg Intellectual Property No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.269.914,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 148.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153091/10.

(150168241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Shire Luxembourg Intellectual Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.551,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 145.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153092/10.

(150168118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Odebrecht Latin Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 236.070.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 175.583.

En date du 26 août 2015, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Eduardo Oliveira Gedeon de son poste de gérant A de la Société, avec effet au 26 août 2015.

A cette même date, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Gunnar Honorato Pinassi, ayant pour adresse professionnelle Rua Lemos Monteiro, n°120, 11° andar Butantã, 05501050 São Paulo, Brésil, comme gérant A de la Société, avec effet au 26 août 2015 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Luiz Antônio Mameri, gérant A;
- Jayme Gomes da Fonseca Junior, gérant A;
- Gunnar Honorato Pinassi, gérant A;
- Emanuele Grippo, gérant B;
- Valérie Pechon, gérant B; et
- Mariana Bárbara de Sa Morais Carneiro Veríssimo da Cunha, gérant B.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Odebrecht Latin Finance S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015153643/24.

(150168418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

BLParticipations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 40.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015153291/10.

(150168721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

BMO Real Estate Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.180.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153296/10.

(150168724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Mercury Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.323.

Les documents de clôture de l'année 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152991/10.

(150167726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Déierebuttek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6447 Echternach, 4, rue Hoovelek.

R.C.S. Luxembourg B 162.396.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015153364/10.

(150169019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Delta Lloyd L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.964.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 13 août 2015

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé, avec effet au 15 septembre 2015, de transférer le siège social de la SICAV du 9, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153372/12.

(150169032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Captiva Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.955,00.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 39, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 110.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153330/10.

(150168774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.
